

- Vu le Décret N°97-077/P-RM du 12 février 1997 réglementant l'envoi d'observateurs et de contingents maliens dans le cadre des missions internationales de maintien de la paix ou à caractère humanitaire ;
- Vu le Décret N°07-380/P-RM du 28 septembre 2007 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le Décret N°09-157/P-RM du 9 avril 2009 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°09-221/P-RM du 11 mai 2009 fixant les intérim des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

ARTICLE 1^{er} : Sont désignés observateurs militaires à la Mission Hybride de l'Union Africaine et des Nations Unies au Soudan (UNAMID) les officiers des Forces Armées dont les noms suivent :

- Commandant Aliou **SIDIBE**, Armée de Terre ;
- Capitaine Mohamed Sékou **SYLLA**, Armée de l'Air.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 1^{er} juillet 2010

Le Président de la République,
Amadou Toumani TOURE

Le Premier ministre,
Modibo SIDIBE

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération Internationale,
Moctar OUANE

Le Ministre délégué auprès du Ministre
de l'Economie et des Finances chargé du Budget,
Ministre de l'Economie et des Finances par intérim,
Lassine BOUARE

Le Ministre de la Défense
et des Anciens Combattants,
Natié PLEA

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N°94-009 du 22 mars 1994 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation, de la gestion et du contrôle des services publics modifiée par la Loi N° 02-048 du 22 juillet 2002 ;
- Vu le Décret N°179/P-RM du 23 juillet 1985 fixant les conditions et procédures d'élaboration et de gestion des cadres organiques ;
- Vu le Décret N°204/PG-RM du 2 avril 1985 fixant les conditions de gestion et de contrôle des structures des services publics ;
- Vu le Décret N°09-200/P-RM du 2 juin 2009 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction Nationale des Productions et des Industries Animales ;
- Vu le Décret N°09-264/P-RM du 2 juin 2009 portant création des services régionaux et subrégionaux des productions et des industries animales ;
- Vu le Décret N°10-353/P-RM du 1^{er} juillet 2010 portant création du Projet d'Appui au Développement de l'Elevage du Zébu Maure dans le Cercle 1 de Nara ;
- Vu le Décret N°07-380/P-RM du 28 septembre 2007 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le Décret N°09-157/P-RM du 9 avril 2009 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°09-221/P-RM du 11 mai 2009 fixant les intérim des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er} : Le cadre organique (structures et effectifs) du Projet d'Appui au Développement de l'Elevage du Zébu Maure dans le Cercle de Nara est défini et arrêté comme suit :

**DECRET N° 10-357/P-RM DU 1^{er} JUILLET 2010
DETERMINANT LE CADRE ORGANIQUE DU
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE
L'ELEVAGE DU ZEBU MAURE DANS LE CERCLE
DE NARA (PRODEZEM – NARA)**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

STRUCTURE-POSTE	CADRE-CORPS	CAT	EFFECTIFS/ANNEES				
			I	II	III	IV	V
Chef de Projet	Vétérinaire et Ingénieur d'Elevage/Ingénieur d'Agriculture et de Génie Rural/Ingénieur des Eaux et Forêts/Professeur	A	1	1	1	1	1
Secrétaire	Secrétaire d'Adm./Attaché d'Administration	B2/B1	1	1	2	2	2
Standardiste	Contractuel		1	1	1	1	1
Chauffeur	Contractuel		2	2	2	3	3
Planton	Contractuel		1	1	1	1	1
Gardien	Contractuel		2	2	2	2	2
Magasinier	Contractuel		1	1	1	1	1
Chargé de l'Appui Zootechnique	Vétérinaire et Ingénieur d'Elevage/Ingénieur d'Agriculture et du Génie Rural/Ingénieur des Eaux et Forêts/ Tech. d'Elevage/Tech. d'Ag. et du Génie Rural/Technicien des Eaux et Forêts	A/ B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé des études	Vétérinaire et Ingénieur d'Elevage/Ingénieur d'Agriculture et du Génie Rural/Ingénieur des Eaux et Forêts/ Tech. d'Elevage/Technicien d'Ag. et du Génie Rural/Tech. Eaux et Forêts	A/ B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé de l'Appui à la santé animale	Vétérinaire et Ingénieur d'Elevage/Ingénieur d'Agriculture et du Génie Rural/Ingénieur des Eaux et Forêts/ Tech. d'Elevage/Technicien d'Ag. et du Génie Rural/Tech. Eaux et Forêts	A/ B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé du Suivi-évaluation	Vétérinaire et Ing. d'Elevage/Ing. d'Agriculture et du Génie Rural/Ing. des Eaux et Forêts/Tech. d'Elevage/Technicien d'Agriculture et du Génie Rural/Tech. Eaux et Forêts/Planificateur/Ing. de la Stat./Technicien de la Statistique	A/ B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé du Pastoralisme	Vétérinaire et Ingénieur d'Elevage/Ingénieur d'Agriculture et du Génie Rural/Ingénieur des Eaux et Forêts/Tech. d'Elevage/Technicien d'Ag. et du Génie Rural/Tech. Eaux et Forêts	A/ B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé des unités d'appui	Technicien d'Elevage/Technicien d'Agriculture et du Génie Rural/Technicien des Eaux et Forêts	B2/B1	4	4	4	4	4
Chargé de la comptabilité et de l'approvisionnement	Inspecteur des finances/Inspecteur des services économiques /Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Impôts/Administrateur Civil/Contrôleur des Finances/Cont. du Trésor/Contrôleur Impôts	A/B2/ B1	1	1	1	1	1
Chargé de l'administration et des finances	Inspecteur des finances/Inspecteur des services économiques /Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Impôts/Administrateur Civil/Contrôleur des Finances/Cont. du Trésor/Contr. Impôts	A/B2/ B1	1	1	1	1	1
Trésorier/Comptable	Inspecteur des finances/Inspecteur des services économiques /Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Impôts/Administrateur Civil/Contrôleur des Finances/Contrôleur du Trésor/Contrôleur Impôts	A/B2/ B1	1	1	1	1	1
TOTAL			21	21	22	23	23